



PROJETS  
SPORTIFS  
FÉDÉRAUX

**DISPOSITIF  
OTD**  
(COMITÉS / LIGUES)

Campagne 2026



# SOMMAIRE

## 01

### CADRE GÉNÉRAL

- ▶ LES PSF : C'EST QUOI ?
- ▶ DÉVELOPPEZ VOTRE OTD
- ▶ CALENDRIER

## 02

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

## 03

### PROJETS D' ACTIONS ÉLIGIBLES

- ▶ FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

## 04

### RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- ▶ CODES DE SUBVENTION
- ▶ AIDE ET CONTACTS
- ▶ DOCUMENTS UTILES



# 01 CADRE GÉNÉRAL

LA CAMPAGNE 2026 EST LANCÉE !

# LES PSF : C'EST QUOI ?

Pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, **FRANCE JUDO** organise sa campagne des projets sportifs fédéraux (PSF) en collaboration avec l'Agence Nationale du Sport (ANS)

## L'OBJECTIF :

Participer au financement des actions des clubs et des OTD (organismes territoriaux délégataires) pour **développer les licences fédérales** et ceci en cohérence avec le plan de développement fédéral sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin



**3 000 000€**  
dépensés dont  
**63% pour les clubs**



**678**  
structures dépositaires  
financées  
**dont 578 clubs**



**74%**  
de clubs demandeurs  
financés



**1 883**  
projets d'actions  
déposés

**BILAN DE LA CAMPAGNE 2025**

# DÉVELOPPEZ VOTRE CLUB

## La campagne PSF 2026 participe au développement de l'activité :

- ▶ En finançant les projets des clubs, des comités et des ligues participant à la mise en œuvre de la stratégie fédérale
- ▶ En garantissant la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licences au sein des clubs affiliés
- ▶ En participant au financement des actions clubs mises en place en 2026 et pour lancer la saison 2026-2027

Montant à  
confirmer  
**BUDGET  
FRANCE JUDO**

**70 M€**  
**BUDGET  
ANS**

## ORIENTATIONS D'ATTRIBUTION DE L'ANS :

- 60% de part réservée aux clubs**, avec une attention particulière aux clubs issus de territoires prioritaires (QPV/ZRR)
- Renforcement des actions menées en faveur de la **pratique féminine (20%)** et de l'inclusion des **personnes en situation de handicap (15%)**
- Poursuite de la politique RSE des associations de judo dont **l'éco-responsabilité** et **la lutte contre toutes les discriminations**
- Maintien et sanctuarisation des crédits attribués en **Outre-mer** avec fongibilité des fonds entre territoires
- Garantie d'une **instruction équitable et transparente**

# CALENDRIER DE LA CAMPAGNE 2026

## Lancement de la campagne 2026 du 1<sup>er</sup> avril au 26 avril à 23h59

- Accompagnement au montage de projets par les référents des territoires
- Dépôt des dossiers sur **LE COMPTE ASSO**

## Traitement fédéral et clôture

22 mai au 31 mai

- Evaluation technique par la commission d'attribution fédérale
- Validation finale par l'exécutif FRANCE JUDO
- Envoi des propositions d'attribution par FRANCE JUDO à l'ANS

## Versement des subventions

juillet - août

- Versement des subventions accordées par l'ANS

### DÉPÔTS DES DOSSIERS

mars

avril

### INSTRUCTION

mai

juin

### VERSEMENTS

juil.

août

### Bilan Campagne 2025

- Ouverture des dépôts des fiches bilan sur **LE COMPTE ASSO**

### Présentation de la campagne 2026

- Webinaires des territoires

### Instruction des dossiers (niveau régional)

au fil de l'eau jusqu'au 26 avril

- Instruction des dossiers par la commission technique territoriale
- Propositions de la conférence des présidents de chaque ligue

27 avril au 21 mai inclus

RAPPEL

Pour être financée sur la campagne 2026, l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2026 (et se terminer avant avril 2027)

02

# CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

SUIVEZ LES RÈGLES DE L'ANS ET DE FRANCE JUDO

# MODALITÉS PRATIQUES



## Porteurs de projets éligibles aux dispositifs

**Clubs affiliés à FRANCE JUDO, comités départementaux, ligues** (hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, gérés par les instances déconcentrées de l'Etat)

# 5

## Nombre d'actions déposées

Chaque OTD peut solliciter une subvention **pour 5 projets d'actions maximum** (regroupés dans 1 seul dépôt)



## Tête de réseau

Chaque OTD peut solliciter une subvention en tant que **tête de réseau pour un ou plusieurs clubs** dans certains cas précis



## Seuils et plafonds de financement

- **Aide minimum de 1500€ par porteur de projet** (1 000 € pour les clubs situés en ZRR ou CRTE - voir annexes correspondantes)
- **A compter de 2026, le montant minimum de subvention par action est de 750€** (Seuil abaissé à 500€ pour les bénéficiaires en territoires carencés)
- Le montant d'aide pour chaque action subventionnée ne peut pas dépasser **50% du budget prévisionnel** de l'action (sauf projets identifiés comme prioritaires par France Judo - cf. fiche type)
- **Une convention** est signée avec l'ANS si le montant total des subventions accordées **dépasse 23 000 €**

NEWS  
2026



# MODALITÉS D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

L'instruction de chaque projet est réalisée par la commission technique régionale et la conférence des présidents de chaque territoire puis par la commission d'attribution de France Judo et les services de l'ANS

Une priorité est mise sur le projet remplissant une ou plusieurs des conditions suivantes :

- ▶ Le projet présente des perspectives claires et réalistes de **développement quantitatif du nombre de licenciés** au sein des clubs
- ▶ Le projet contribue à favoriser **l'accès des femmes** à la pratique sportive, aux responsabilités et à l'encadrement
- ▶ Le projet contribue à favoriser l'accès à la pratique **des publics qui en sont les plus éloignés** (habitants des QPV, ZRR, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité, etc.)
- ▶ Le projet contribue significativement à **la lutte contre toutes les formes de violences** dans le sport
- ▶ Le projet poursuit un ou plusieurs objectifs des politiques publiques menées **en matière de santé**
- ▶ Le projet contribue à l'adaptation des pratiques sportives au **changement climatique**

## RAPPEL

Chaque dossier doit être **COMPLET** et mentionner des **critères d'évaluation quantifiables**

Les projets consistant principalement à acquérir du matériel **ne sont pas éligibles**

# OBLIGATION DE COMPTES-RENDUS FINANCIERS (CRF)

La structure demandeuse de la subvention **DOIT OBLIGATOIREMENT** être à jour de ses comptes-rendus financiers (CRF) des années précédentes

Sans cette mise à jour, la structure **ne sera pas éligible** à la campagne 2026

Les CRF sont à renseigner en ligne sur **LE COMPTE ASSO**

Vérifiez que votre CRF est **complet et votre budget équilibré**

## RESSOURCES

- Veuillez vous référer à la notice du **processus administratif et bilan** en annexe



# PRÉSENTATION DES OBJECTIFS

L'objet du financement par les PSF doit obligatoirement **suivre une stratégie de l'OTD concrétisée par un projet de développement**

Chaque projet d'action du club doit obligatoirement correspondre à l'un des **4 axes** suivants et à l'un des **9 objectifs opérationnels du projet de développement fédéral** présentés ci-après :

## RAPPEL

Les objectifs visés par les projets d'actions doivent pouvoir être **chiffrés en nombre de nouveaux pratiquants licenciés** ou de nouveaux territoires d'implantation

**1 Développement de la pratique**

**2 Développement de l'éthique et de la citoyenneté**

**3 Promotion du sport santé**

**4 Accession au sport de haut niveau** **RÉSERVÉ AUX LIGUES**

# 03 PROJETS D' ACTIONS ÉLIGIBLES

POURSUIVEZ LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FRANCE JUDO

1

# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

- 1.1 DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE JUDO SCOLAIRE
- 1.2 CRÉATION OU AUGMENTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE
- 1.3 ORGANISATION D' ACTIONS DE PROMOTION
- 1.4 CRÉATION ET/OU ANIMATION DE NOUVEAUX DE LIEUX DE PRATIQUE
- 1.5 DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FÉMININE
- 1.6 PARA JUDO : PROMOTION DE L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

# 1.1 DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE JUDO SCOLAIRE



## ACTIONS ÉLIGIBLES

Mise en place de cycles d'initiation menées au sein d'établissements scolaires auprès d'un nouveau public



## CRITÈRES D'ÉVALUATION ATTENDUS

- Nombre de nouvelles licences générées par l'action
- Nombre de participants
- Nombre de cycles réalisés



## ACTIONS NON ÉLIGIBLES

Séance unique de découverte du judo



## 1.2 CRÉATION OU AUGMENTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE



### ACTIONS ÉLIGIBLES

Création d'une nouvelle offre de pratique ou augmentation de l'offre existante : éveil judo, jujitsu, taïso, disciplines associées



### CRITÈRES D'ÉVALUATION ATTENDUS

- Nombre de nouvelles licences générées par l'action
- Nombre d'heures de pratique proposées



### ACTIONS NON ÉLIGIBLES

Fonctionnement de cours déjà existant  
Sections déjà ouvertes



## 1.3 ORGANISATION D' ACTIONS DE PROMOTION



### ACTIONS ÉLIGIBLES

Soutien à la stratégie de déploiement territorial des formats d'animations France Judo, actions permettant de faire découvrir nos disciplines à un nouveau public de futurs licenciés :

- Organisation d'un Itinéraire des Champions
- Organisation d'un Itinéraire des Champions para judo
- Stratégie territoriale de déploiement des Challenges de Kodomo associés à des Voyages de Kodomo
- Mise en place d'actions relevant des dispositifs Judo Eté



### CRITÈRES D'ÉVALUATION ATTENDUS

- Nombre de participants
- Nombre de nouvelles licences prises au club
- Nombre de licences « judo été »
- Nombre de structures et/ou institutions ciblées



### ACTIONS NON ÉLIGIBLES

Actions à destination stricte des licenciés

### RESSOURCES

#### En savoir plus

- « Itinéraire des Champions »
- « Itinéraire des Champions para judo »
- « Voyage de Kodomo »





# 1.4 CRÉATION ET/OU ANIMATION DE NOUVEAUX DE LIEUX DE PRATIQUE



## ACTIONS ÉLIGIBLES

Ouverture et animation de nouveaux lieux de pratique et de dojos annexes



## ACTIONS PRIORITAIRES

Animation de dojos solidaires dans le cadre du projet 1 000 DOJOS



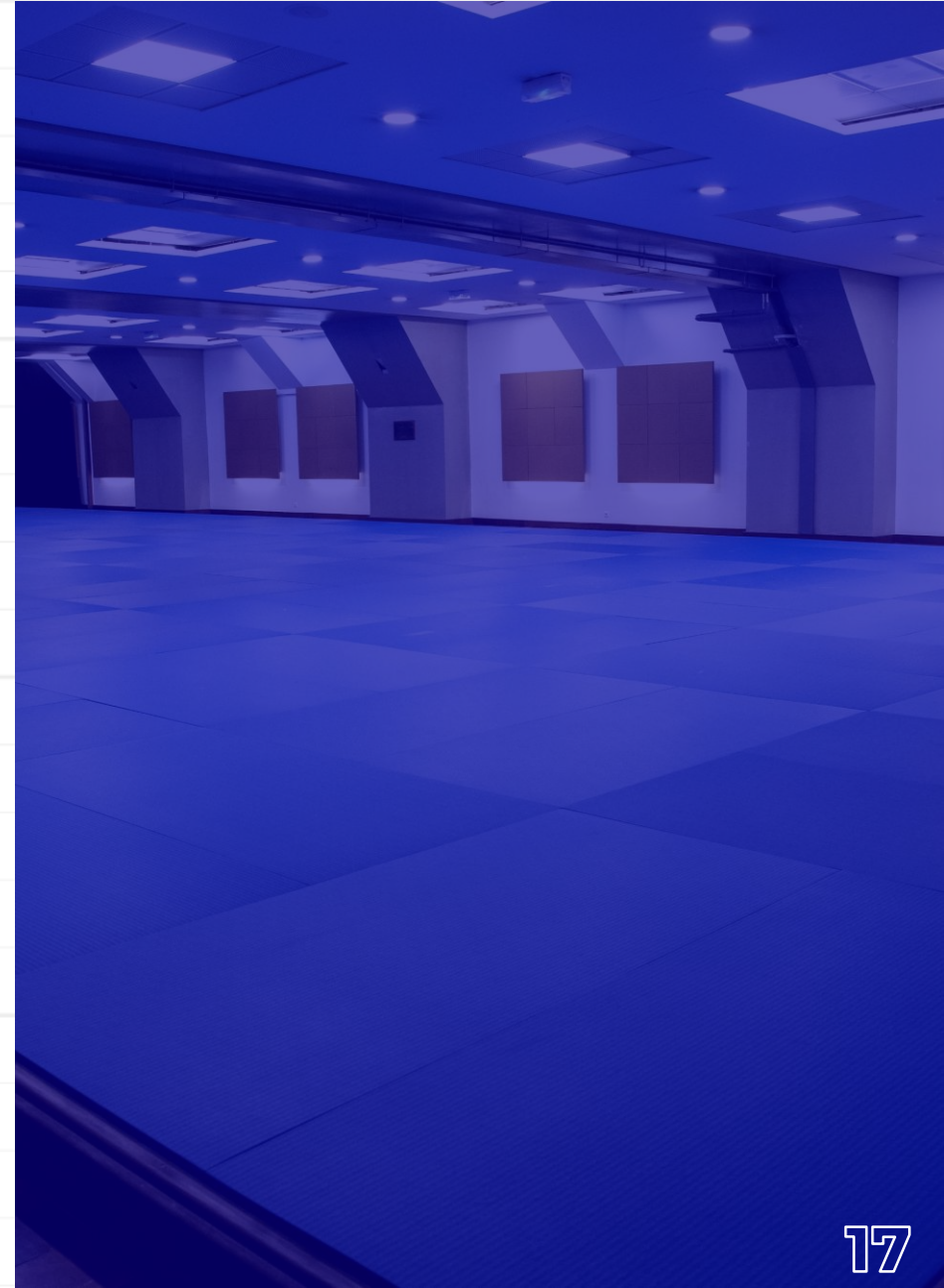
## CRITÈRES D'ÉVALUATION ATTENDUS

- Nombre de nouvelles licences prises au club
- Nombre de cours créés



## ACTIONS NON ÉLIGIBLES

Financement de la construction d'un dojo annexe ou d'infrastructures



# 1.5 DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FÉMININE



## ACTIONS ÉLIGIBLES

Mise en place d'actions de promotion à destination d'un public majoritairement féminin (+60% bénéficiaires) : création de cours, journées du sport féminin



## CRITÈRES D'ÉVALUATION ATTENDUS

- Nombre de licences féminines générées par l'action
- Taux de féminisation
- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de dirigeantes
- Nombre d'actions de formation



## ACTIONS NON ÉLIGIBLES

Financement de l'emploi de l'éducatrice



## 1.6 PARA JUDO : PROMOTION DE L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



### ACTIONS ÉLIGIBLES

Mise en place d'actions de développement à destination d'un public en situation de handicap : développement des « clubs inclusifs » en lien avec le CPSF, création de cours spécifiques, action ponctuelle de promotion (hors Itinéraire des champions para judo), formation visant à améliorer l'accueil des différents publics



### CRITÈRES D'ÉVALUATION ATTENDUS

- Nombre de nouvelles licences para générées par l'action
- Nombre de cours spécifiques ou mixtes



### ACTIONS NON ÉLIGIBLES

Cours déjà existant



2

# DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

2.1 ADAPTATION DES PRATIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.2 RENFORCER LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE  
VIOLENCE ET LES DISCRIMINATIONS

## 2.1 ADAPTATION DES PRATIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



### ACTIONS ÉLIGIBLES

Mise en place d'actions structurantes permettant des bénéfices concrets en matière d'écocitoyenneté  
Formation aux écogestes et application au sein du club d'une charte écoresponsable



### CRITÈRES D'ÉVALUATION ATTENDUS

- Nombre d'actions réalisés
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de personnes formées



### ACTIONS NON ÉLIGIBLES

Actions visant uniquement l'achat de matériel  
Actions sans investissement financier

## LA PYRAMIDE DES JUDOGIS !

Comme Kodomo,  
Faites un geste pour aider un  
autre judoka dans le monde  
en donnant les kimonos qui  
ne vous servent plus !

Like Kodomo,  
Do a little thing to help an other  
judoka around the world by giving  
judogis you don't use anymore !



\*The pyramid of judogis!

## 2.2 RENFORCER LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE ET LES DISCRIMINATIONS



### ACTIONS ÉLIGIBLES

Mise en place d'actions de prévention contre toutes les formes de violence (physiques, psychologiques, sexuelles, sexistes, harcèlement)

Mise en place d'actions de prévention contre toutes les formes de discrimination, de racisme, d'antisémitisme et de LGBTphobie



### CRITÈRES D'ÉVALUATION ATTENDUS

- Nombre d'actions réalisés
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de personnes formées



### ACTIONS NON ÉLIGIBLES

Actions visant uniquement l'achat de matériel

Action visant uniquement la formation des acteurs



3

# PROMOTION DU SPORT SANTÉ

3.1 DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE JUDO SANTÉ

## 3.1 DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE JUDO SANTÉ



### ACTIONS ÉLIGIBLES

Mise en place d'actions de développement en matière de judo santé : actions au sein de maisons sport santé, d'EHPAD, d'établissements médicaux, scolaires ou d'entreprises, actions à destination de personnes souffrant d'affection de longue durée (ALD) ou autres pathologies  
Création d'un cours spécifique à destination d'un nouveau public



### CRITÈRES D'ÉVALUATION ATTENDUS

- Nombre de nouvelles licences générées par l'action
- Nombre d'intervention réalisées



### ACTIONS NON ÉLIGIBLES

Cours déjà existant





4

# ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU

4.1 DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'ACCESSION TERRITORIALE AU HAUT NIVEAU (DÉTECTION / PERFECTIONNEMENT / FORMATION/COMPÉTITION)

**ACTION RÉSERVÉE AUX LIGUES**

## 4.1 DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'ACCESSION TERRITORIALE AU HAUT NIVEAU (DÉTECTION / PERFECTIONNEMENT / FORMATION / COMPÉTITION)



### ACTIONS ÉLIGIBLES

Mise en place d'actions relevant de la structuration et du fonctionnement des pôles espoirs d'accession territoriales



### CRITÈRES D'ÉVALUATION ATTENDUS

- Résultats en compétitions
- Nombre d'athlètes bénéficiaires

#### RAPPEL

Le montant des actions financées dans le cadre de cet objectif 4 **ne pourra pas dépasser 15% du montant total de l'enveloppe PSF** notifiée.

Les demandes seront étudiées et validées par France Judo et l'ANS.



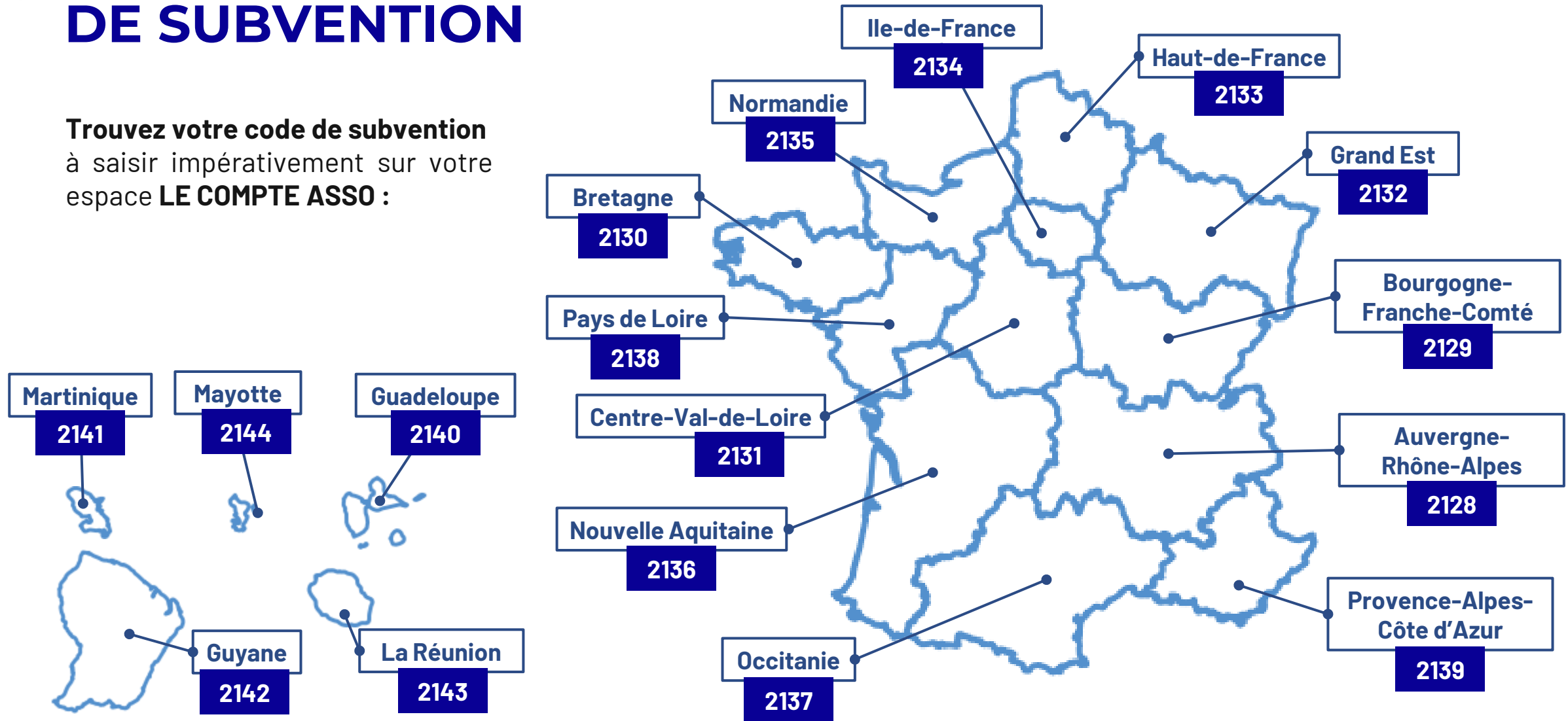


# 04 RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !

# TROUVEZ VOTRE CODE DE SUBVENTION

Trouvez votre code de subvention à saisir impérativement sur votre espace **LE COMPTE ASSO** :



# CONTACTEZ VOTRE CONTACT DE PROXIMITÉ

Faites-vous accompagner tout au long du processus de dépôt de votre demande de subvention par vos référents de ligue et de votre comité départemental

Pour toute demande de conseil ou de suivi spécifique, de l'élaboration du projet au dépôt sur **LE COMPTE ASSO** en passant par la construction du budget prévisionnel, contactez les responsables administratifs de votre ligue **via les adresses email suivantes** :

LIGUE	CONTACT
FRANCE JUDO (et Outre-mer)	<a href="mailto:psf@ffjudo.com">psf@ffjudo.com</a>
Auvergne-Rhône-Alpes	<a href="mailto:psf@aura-ffjudo.com">psf@aura-ffjudo.com</a>
Bourgogne-Franche-Comté	<a href="mailto:psf@bfc-ffjudo.com">psf@bfc-ffjudo.com</a>
Bretagne	<a href="mailto:psf@bretagne-ffjudo.com">psf@bretagne-ffjudo.com</a>
Centre-Val de Loire	<a href="mailto:psf@cvl-ffjudo.com">psf@cvl-ffjudo.com</a>
Grand Est	<a href="mailto:psf@grandest-ffjudo.com">psf@grandest-ffjudo.com</a>
Hauts-de-France	<a href="mailto:psf@hautsdefrance-ffjudo.com">psf@hautsdefrance-ffjudo.com</a>
Île-de-France	<a href="mailto:psf@idf-ffjudo.com">psf@idf-ffjudo.com</a>
Normandie	<a href="mailto:psf@normandie-ffjudo.com">psf@normandie-ffjudo.com</a>
Nouvelle Aquitaine	<a href="mailto:psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com">psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com</a>
Occitanie	<a href="mailto:psf@occitanie-ffjudo.com">psf@occitanie-ffjudo.com</a>
Pays de la Loire	<a href="mailto:psf@pdl-ffjudo.com">psf@pdl-ffjudo.com</a>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<a href="mailto:psf@paca-ffjudo.com">psf@paca-ffjudo.com</a>

# CONSULTEZ VOS DOCUMENTS UTILES

Retrouvez toutes les notices et les documents utiles afin de réaliser au mieux votre demande subvention PSF dans la documenthèque votre espace **Extranet FRANCE JUDO**

## RESSOURCES

- ❑ Notice du **processus administratif et bilan**
- ❑ Notice d'**aide à la construction d'un budget prévisionnel**
- ❑ **Fiches types actions** : judo scolaire « De l'école au dojo », para judo « Vers un judo inclusif », Notice sur les dispositifs d'aides complémentaires : **projets sportifs territoriaux (PST)**
- ❑ **Autres documents et notices utiles** : guide d'utilisation **LE COMPTE ASSO**, listes des bassins de vie ruraux, des communes en ZRR et en contrat de ruralité, etc.





# FRANCE JUDO

[www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com)

**CONTACT**

[psf@ffjudo.com](mailto:psf@ffjudo.com)